



AB-REOC
BV-OECO

Association belge de recherche et d'expertise des organisations de consommateurs
Belgische Vereniging voor Onderzoek en Expertise voor de Consumentenorganisaties
Belgisches Forschungs- und Kompetenzzentrum der Verbrauchersorganisationen



VSZ

9 décembre 2016

Namur

Steve Braem

Les labels

Un outil pour le consommateur



Un label, c'est quoi ?

Pas de définition légale et absolue

- La notion de label n'est pas définie dans le droit belge !
- *Larousse*: étiquette ou marque spéciale créée par un syndicat professionnel ou un organisme parapublic et apposée sur un produit destiné à la vente, pour en certifier l'origine, la qualité et les conditions de fabrication en conformité avec des normes préétablies.

Avant tout des critères vérifiables

- i. la valeur ajoutée du produit ou d'un service doit être clairement indiquée
- ii. le cahier de charges doit être disponible publiquement
- iii. le produit labellisé doit faire l'objet de contrôles réguliers par un organisme indépendant (par ex. BELAC)



Un label, ce n'est pas...

Un label n'est pas une étiquette

Un label n'est pas qu'un pictogramme

Un label n'est pas obligatoire



Les différents types de labels

Labels privés

- Une entreprise
- Cahier des charges
- Contrôles indépendants
- Ex.: labels supermarchés

Labels privés collectifs

- Regroupement de plusieurs entreprises ou d'ONG
- Cahier des charges
- Contrôles indépendants
- Ex.: Belbeef

Labels officiels

- Autorité publique (les Régions sont compétentes)
- Cahier des charges géré par l'administration
- Ex.: AOP, IGP, STG...

« Labels » autoproclamés



Les labels durables

Quelles valeurs ?

- Social, éthique, environnement

Quels sujets ?

- Modes de production : bio, gestion durable...
- Cycle de vie : Ecolabel...
- Forme d'échange économique : commerce équitable...
- Origine : AOP, IGP...
- Matériaux : ressources renouvelables, recyclage...
- Durée de vie du produit (nombre de cycles, années...)



Exemples

- Labels officiels



- Labels privés collectifs

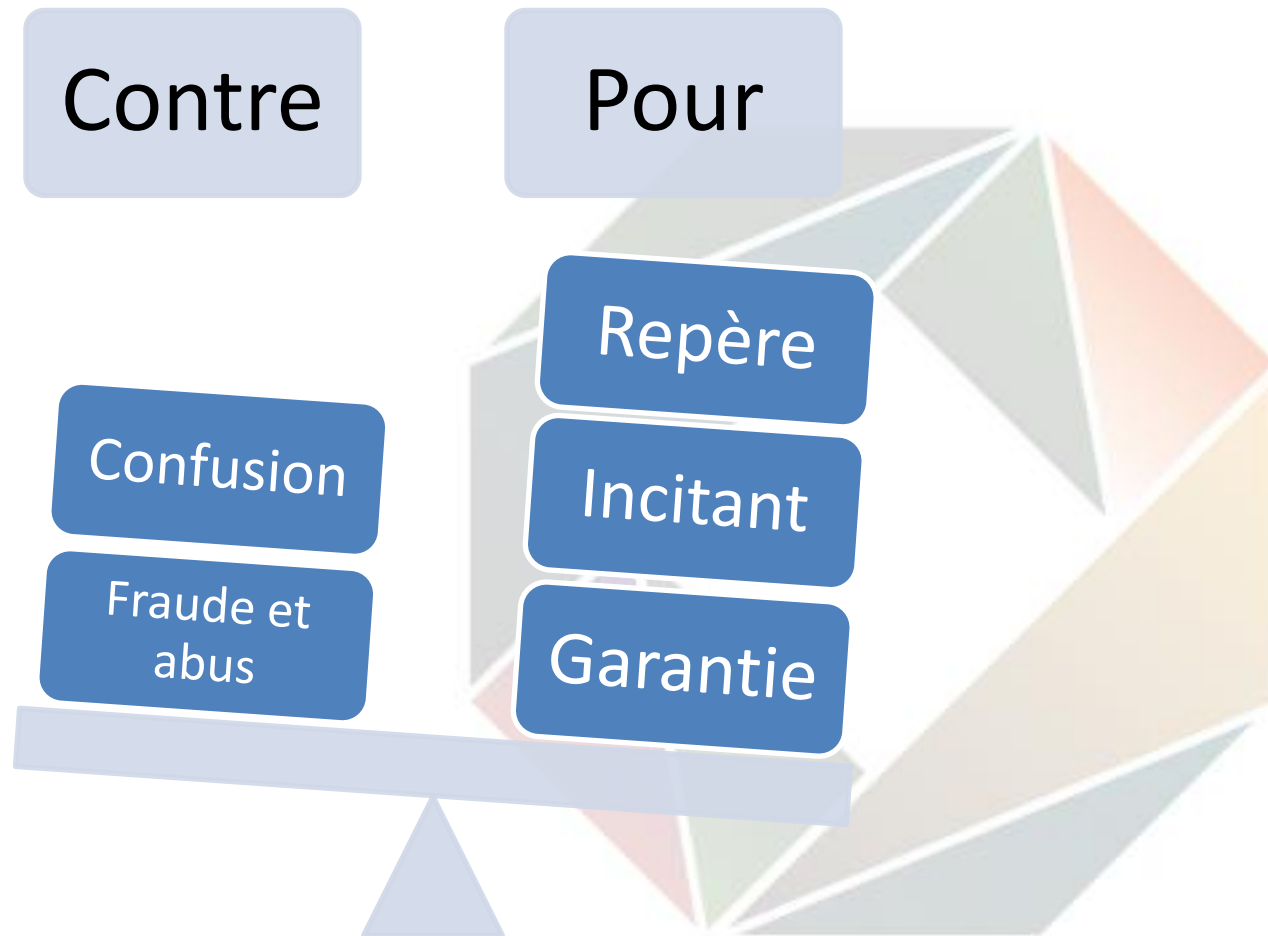


- Marques (ex. distributeur)

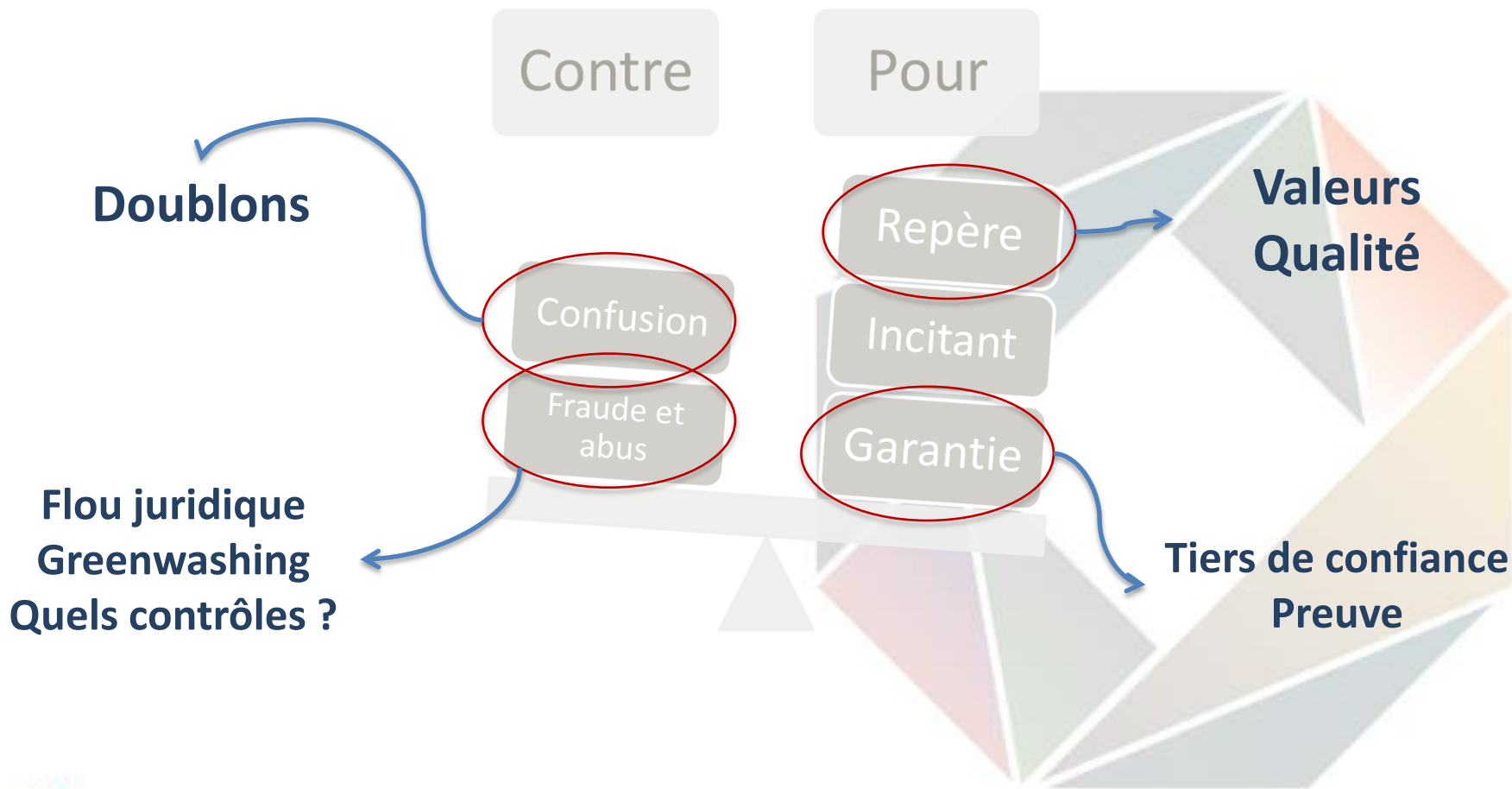


Le débat

Grandeurs et misères des labels



Creusons un peu...



Limites des labels

La confusion

- Le label est-il connu ?
- Comprend-on ce qu'il certifie ?
- Se rapporte-t-il au produit ?

La valeur ajoutée

- Bien définie ?
- Preuve ou promotion ?
- Le produit labellisé est-il différent des autres ?

La garantie

- Traçabilité ?
- Cahier des charges ?
- Démarche volontaire ?



Que pouvons-nous faire ?

Rester critique

- D'où vient le label (qui, quoi, comment...) ?
- Consulter le cahier des charges
- Preuve ? (n° de traçabilité, etc.)

Choisir

- La valeur défendue par le label est-elle visible ?
- Est-ce une valeur que je veux défendre ?
- Le produit labellisé est-il différent des autres ?

Proactif !

- Demander au vendeur plus d'information sur l'origine et la fabrication des produits
- Exprimer son besoin de repères !



Que peuvent faire les autres acteurs ?

Transparence

- Cahier des charges consultable gratuitement et aisément par tout opérateur du marché, en particulier les consommateurs

Clarté

- Éviter l'excès d'information : la communication doit se concentrer sur l'essentiel

Cohérence

- Toute promotion doit porter sur une **qualité vérifiable** sur le **produit**
- Être cohérent = éviter le greenwashing
- Être cohérent = entretenir la confiance



Lectures

- BELAC, l'organisme d'accréditation du SPF Economie : http://economie.fgov.be/fr/entreprises/vie_entreprise/Politique_qualite/Accreditation/
- Un site de référence : www.infolabel.be
- Les fiches d'Eco-Conso: <http://www.ecoconso.be/>
- AOP, STG, IGP : http://ec.europa.eu/agriculture/quality/schemes/index_fr.htm

